Ondes URBAINES

Mercredi 26 Février 2014 - n°684

Economie - Les Campus des métiers et des qualifications au coeur du développement économique et social des territoires
Economie - Les lettres de cadrage pour la transition écologique
Tourisme - Remise des prix nationaux des villes fleuries
Economie - Enquête " Villes Congrès " : les villes moyennes peuvent-elles accueillir de grands évènements internationaux ?
Commerce - Le boom du commerce en ligne

ECONOMIE

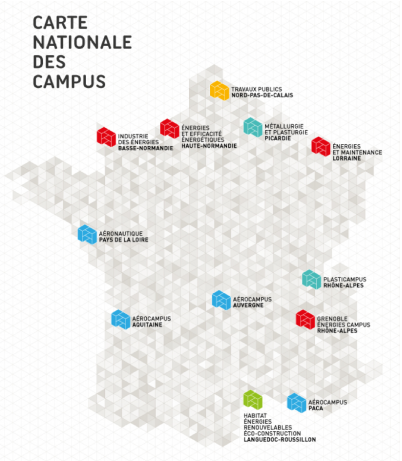

Les Campus des métiers et des qualifications au coeur du développement économique et social des territoires

La loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 fixe à la Nation l'objectif de valoriser l'enseignement professionnel, atout pour le redressement productif de la France et pour l'insertion professionnelle des jeunes. La création des Campus des métiers et des qualifications s'inscrit dans cette perspective et répond au besoin d'adaptation et de modernisation de l'offre de formation technologique et professionnelle.

Mis en place depuis 2013, les Campus des métiers et des qualifications contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Ils ont pour objectifs d'élever les niveaux de qualification et de faciliter l'insertion des jeunes dans l'emploi. Ils peuvent, en outre, s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

Labellisation : 2e appel à projets

À la suite d'un premier appel à projets, douze (dont huit en villes moyennes) Campus des métiers et des qualifications ont déjà été labellisés, en association avec les Régions et les partenaires du monde économique, dans des secteurs tels que l'aéronautique, la plasturgie, l'habitat ou encore les énergies renouvelables.

Les projets de Campus font l'objet d'une labellisation pour une durée de quatre ans, renouvelable. Cette labellisation est attribuée par une commission composée de représentants des collectivités régionales, des recteurs, de l'Association des régions de France (ARF), des inspections générales de l'Éducation nationale, des directions du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère du Redressement productif.

Un second appel à projets a été publié le 20 février dernier avec l'objectif de labelliser de nouveaux Campus dès le début de l'été. Les projets doivent être transmis au plus tard le 15 juin 2014.

L'objectif politique est de réaliser au moins un Campus des métiers et des qualifications par région et de les faire émerger autour des thématiques très innovantes comme le numérique ou très ancrées dans des dynamiques régionales comme le tourisme, l'hôtellerie et la restauration.

Elever les niveaux de qualification

Ces pôles d'excellence réunissent sur le même site ou en réseau des établissements d'enseignement du secondaire, du supérieur, des laboratoires de recherche, des centres de formation des apprentis, des organismes de formation, des entreprises. Ils sont centrés sur des filières spécifiques et sur des secteurs d'activités d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional bien identifié, soutenu par la collectivité et les entreprises. Ils favorisent les synergies entre tissu économique local et laboratoires de recherche.

Le développement des Campus des métiers et des qualifications doit favoriser les choix d'orientation des élèves et des étudiants en leur offrant des parcours de réussite ambitieux en lien avec les stratégies nationales et régionales de développement de filières industrielles et de services sur les territoires.

Ils proposent aux jeunes une gamme de formations générales, technologiques et professionnelles jusqu'au plus haut niveau, dans un champ d'activités d'avenir. Ils doivent permettre aux entreprises d'embaucher des salariés bien formés, de favoriser le développement économique régional et l'insertion professionnelle des jeunes.

Filières d'excellence

Les Campus des métiers et des qualifications proposent des filières de formation en lien avec la politique de redressement productif :

- Filières créatrices d'emploi, telles que celles de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, des industries graphiques, de l'énergie, du numérique, mais aussi de l'hôtellerie-restauration et d'autres secteurs des services.
- Filières d'avenir, en lien notamment avec les technologies génériques, dont le numérique, la santé et l'économie du vivant, la transition énergétique ou la sécurisation des informations et des transactions.

Les liens privilégiés avec les entreprises locales facilitent l'accueil des élèves pour leur formation en entreprise et la

formation continue des salariés. Ils favorisent également la réalisation de prototypes, en mettant des plateaux techniques à disposition du Campus. C'est un lieu propice à l'innovation technologique sous toutes ses formes et aux transferts de compétences.
Afin de favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur, les Campus des métiers et des qualifications facilitent la mixité des parcours, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle. Ils jouent également un rôle important en matière d'information sur les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience (VAE). Ainsi les Campus des métiers et des qualifications peuvent comporter des centres de formation d'apprentis (CFA) et des organismes de formation continue. Parmi les objectifs des Campus figure le développement de la dimension internationale de leurs formations.
Ces Campus participent ainsi au redressement productif, au développement économique des territoires et à la compétitivité des nouvelles filières industrielles en mobilisant les établissements d'enseignement professionnel et technologique.
Un bilan d'étape et un suivi de chaque Campus seront assurés par la commission de labellisation avec l'appui de la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO), à l'issue de deux ans d'attribution du label. Une évaluation des activités et des résultats des Campus labellisés sera réalisée au cours de la quatrième année de labellisation, en vue du renouvellement du label. Des indicateurs communs d'évaluation seront produits pour évaluer les résultats et l'impact sur le territoire.
Tout savoir sur le dossier de candidature
Télécharger la liste des 12 Campus labellisés

ECONOMIE

Les lettres de cadrage pour la transition écologique

Lors du Conseil des ministres du 19 février, Philippe Martin, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a présenté une communication relative aux lettres de cadrage pour la transition écologique, en amont de la présentation de la loi tant attendue sur l'énergie. Les engagements de la feuille de route, issue de la conférence environnementale de septembre 2013, sont déclinés dans des lettres de cadrage que le Premier ministre a adressées à chacun des ministres.
Ces lettres de cadrage marquent les priorités du Gouvernement pour l'année 2014, parmi la longue liste disparate citée par le ministère : la préparation de la COP 21 (voir « *Ondes moyennes* » n°666), la finalisation du projet de loi de programmation sur la transition énergétique, l'examen au printemps du projet de loi relatif à la biodiversité, la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la mutation de l'agriculture vers l'agro-écologie, l'adoption du 3ème Plan national santé-environnement, la modernisation du droit de l'environnement dans le cadre du chantier gouvernemental de simplification administrative, la réforme du code minier, la promotion de l'économie circulaire, l'accompagnement des transitions professionnelles, ainsi que le soutien au développement de filières des éco-industries telles que les énergies renouvelables, et un renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable…
Les lettres de cadrage pour l'année 2014 sont publiées par le ministère de même que le bilan de l'année 2013.
Pour lire l'intégralité des lettres de cadrage :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/00_-_Lettres_de_cadrage.pdf
Le « bilan » de l'année 2013 :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=transition-ecologique#.UwtKJ4W9eAc

TOURISME

Remise des prix nationaux des villes fleuries

Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, a remis, le mardi 19 février dernier, les prix « quatre fleurs » et « les fleurs d'or » aux communes lauréates, dans le cadre de la remise des prix « Villes et villages fleuris » au Pavillon d'Armenonville du bois de Boulogne, pour la 54ème édition du prix.

Des villes moyennes à l'honneur

Parmi les très nombreuses collectivités récompensées à travers tout le territoire national pour de très belles réalisations cette année, on peut citer quelques villes moyennes mises à l'honneur lors de la cérémonie : Albi a reçu en effet le prix de la mise en valeur du patrimoine, Biarritz a obtenu sa quatrième fleur pour la première fois. De plus, Bergerac, Cherbourg-Octeville, et Tourcoing ont aussi reçu la « Fleur d'or » 2013. Les prix « quatre fleurs » et « les fleurs d'or » récompensent les actions menées par les communes en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, espaces publics et bâtiments.

Vers de nouveaux critères pour 2014

La Fédération des Villes Moyennes soutient officiellement cette initiative nationale depuis l'année dernière. En effet, elle a participé pour la première fois au Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF), le 19 novembre 2013 au Ministère de l'Economie et des Finances, à l'occasion de la présentation de la nouvelle démarche de labellisation *« Villes et villages fleuris »* (une nouvelle grille d'évaluation plus opérationnelle et plus rigoureuse, avec 60 nouveaux critères et un accompagnement et une formation de tous les jurys à ce nouveau dispositif). Le label « Villes et villages fleuris » est remis aux collectivités locales qui créent un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes, en menant des actions de « végétalisation » des territoires. Participant à la promotion

touristique des territoires, elles s'engagent ainsi sur la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social.
Télécharger le dossier de presse

ECONOMIE

Enquête " Villes Congrès " : les villes moyennes peuvent-elles accueillir de grands évènements internationaux ?

Les Assises du tourisme se déroulent actuellement dans vos régions. A l'échelle nationale, la FVM participe elle aussi aux groupes de travail organisés par le Ministère. L'un de ces groupes de travail porte sur la capacité des villes françaises à accueillir des manifestations internationales (congrès et salons professionnels). L'objectif est de trouver comment renforcer la qualité de réponse aux appels d'offres d'une part, et comment ajuster l'offre aux demandes des organisateurs et aux attentes des congressistes, potentiels touristes d'autre part.
Dans ces réponses aux appels d'offres, les maires ont une place de choix. Ils sont en général les premiers à être contactés par les organisateurs de ces manifestations qui repèrent les villes potentielles où ils imaginent établir leur événement. Ils sont donc un relais déterminant. Ces villes sont en général de grandes villes qui disposent d'une forte capacité d'hébergement, mais pas seulement. De nombreuses villes moyennes possèdent elles aussi des capacités d'accueil, et leur cadre est un atout décisif dans le choix de lieu de manifestation.
Pourtant, la probabilité pour une ville française, et a fortiori pour une ville moyenne, d'être retenue pour accueillir de grands évènements internationaux reste faible (salon de la cardiologie, salon de l'immobilier). Aussi, dans la perspective de cette concertation nationale, nous invitons les villes à nous aider dans l'indentification des problémes rencontrés, en répondant aux questions suivantes :
- Quels sont les critères qui font échouer les villes françaises de taille moyenne ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la réponse aux appels d'offre ?
- Au vu de leurs capacité d'accueil, d'hébergement, mais aussi de la qualité de leurs sites, quel est selon vous la cible d'évènements auxquels les villes moyennes peuvent prétendre candidater et gagner ?
C'est à ces questions que la Fédération des Villes Moyennes vous invite à répondre. Pour tout élément de réponse, merci de contacter la Fédération dans les prochains jours ou d'écrire à .

COMMERCE

Le boom du commerce en ligne

De la réservation de voyages et de chambres d'hôtel à la commande en ligne de produits de grande consommation (informatique, biens culturels, téléphonie, meubles, électroménager, équipement de la personne, produits alimentaires), Internet a révolutionné les pratiques d'achat des particuliers.
Dans sa collection *Insee Première*, l'Institut de la statistique et des études économiques estime que 57 % de la population âgée de 16 à 74 ans a réalisé en 2012 des achats sur Internet dans l'année, contre 40 % en 2008. Un chiffre supérieur à la moyenne de l'Europe (44 % dans 28 États) mais en dessous de la Suède (74%), du Danemark, du Royaume-Uni (73%) et de l'Allemagne (65%).

53 milliards d'euros de ventes web

Les ventes de biens ou services à des particuliers via un site web par des entreprises installées en France, sont principalement réalisées par celles occupant au moins dix personnes (soit 13 000 entreprises, c'est-à-dire 7 % des entreprises de cette taille).
En 2012, elles ont réalisé 46,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires par des ventes en ligne (sur un total de 52,7 milliards d'euros), en hausse de 37 % par rapport à 2008.
Les entreprises des services et celles du commerce de détail ont alimenté cette hausse, avec une progression de leurs ventes en ligne de respectivement + 70 % et + 87 % sur la période.

Le commerce de détail domine

Les entreprises d'au moins dix personnes installées en France et qui font du commerce électronique appartiennent principalement aux secteurs du commerce (40 % d'entre elles) et des services (44 %).
Si une société sur dix appartient au commerce de détail, ce secteur représente une société e-commerçante sur quatre et un quart du montant total des ventes web de biens et de services. De même, les services d'hébergement (hôtels, camping, autres hébergements touristiques, soit 3 % des entreprises installées en France) rassemblent à eux seuls 22 % des entreprises du commerce électronique.
Le secteur de l'information et de la communication pèse relativement moins en nombre d'entreprises e-commerçantes (7 %), mais contribue pour 17 % au total des ventes web (dont respectivement 4 % et 2 % pour l'édition). Il en va de même pour les transports (3 % des entreprises e-commerçantes et 15 % du total des ventes électroniques), les voyages faisant partie des produits les plus achetés en ligne par les ménages.

Hébergement : la moitié des sociétés présentes sur Internet

La moitié du chiffre d'affaires du commerce de détail ou encore des secteurs de l'information et de la communication est générée par des entreprises présentes sur Internet et utilisant éventuellement d'autres canaux de vente.
Dans le secteur de l'hébergement, plus de la moitié des sociétés sont présentes sur Internet et réalisent 69 % du chiffre d'affaires du secteur (tous circuits de vente compris). De même, dans le transport aérien, un quart des sociétés

exerce une activité de vente web et celles-ci génèrent 70 % du chiffre d'affaires du secteur (également tous circuits de vente compris).

Importance des « pure-players »

Les « pure-players » - entreprises de ventes à distance qui exercent leur activité presque uniquement en ligne - dominent le commerce de détail par Internet : en 2011, elles représentaient 57,5 % des entreprises engagées dans la vente en ligne et réalisent 51,6 % de leurs ventes. Profitant de l'essor d'Internet durant les années 2000, elles ont doublé leur part de marché entre 2003 et 2011. En 2011, près de la moitié des « pure-players » ont moins de quatre ans d'existence.

AGENDA

Jeudi 19 juin 2014

Assemblée générale de la Fédération des Villes Moyennes

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
Secrétariat
Anissa Ghaidi